

HORAIRES DES COURS

LUNDI				10:15	12:15	Pause déjeuner	13:30	15:30	Pause	15:40	17:40
MARDI	08:00	10:00	Pause	10:15	12:15	Pause déjeuner	13:30	15:30	Pause	15:40	17:40
MERCREDI	08:00	10:00	Pause	10:15	12:15	Pause déjeuner	13:30	15:30	Pause	15:40	17:40
JEUDI	08:00	10:00	Pause	10:15	12:15	Pause déjeuner	13:30	15:30	Pause	15:40	17:40
VENREDI	08:00	10:00	Pause	10:15	12:15	Pause déjeuner	13:30	14:30			

VIE RESIDENTIELLE (2 internats surveillés par 2 animatrices de 17h30 à 8h00)

Levé du matin : 6h45

Petit Déjeuner de : 6h50 à 7h30

Lundi : Installation à l'internat à 17h45

Mardi & Jeudi : Etude de 18h10 à 18h40

Dîner de : 18h45 à 19h45

Coucher : 22h

SORTIES AVEC AUTORISATION PARENTALE

Mardi :

Sortie autorisée pour les BAC 3 & Titres professionnels après étude et repas de 19h30 à 20h30

Mercredi :

Sortie libre de 17h45 à 18h45 pour les CAP 1^{ère} année et BAC PRO 1^{er} année

Sortie libre de 17h45 à 19h45 pour les CAP2

Sortie libre de 17h45 à 20h45 pour les BAC PRO 2eme et 3eme année et Titres Professionnels

Jeudi soir :

Veillée organisée par les animatrices ou moniteurs à la MFR ou à l'extérieur

VENIR A LA MFR

Arrivée en gare de Grenoble :

BUS X01 : Voiron – Grenoble – Crolles

T84 : Grenoble – Le Touvet

Itinéraires ou infos voir sur : www.carisere.auvergnerhonealpes.fr / www.tougo.fr : Agence de crolles 431 avenue Ambroise Croizat (centre commercial carrefour market) / Les applications OURA et MOBILITES SERVICES

Bâtiment A (2 niveaux) :

- 7 chambres de 5 lits simples par chambre
- WC + Salle de bain (dont un accès handicap)

Bâtiment B (2 niveaux) :

- 13 chambres de 3 lits simples par chambre (2 lits superposés + 1 lit simple)

INFOS PRATIQUES

CARTE PASS REGION : <https://www.auvergnerhonealpes.fr>

Cette carte est gratuite pour tous. Si le jeune ne possède pas la carte, il devra lui-même faire la demande via le site indiqué ci-dessus. Si le jeune possède la carte, la MFR procédera à son renouvellement

FORMATION PROFESSIONNELLE :

Stage d'initiation ou d'observation (moins de 14 ans) / Gratification facultative.

Age du stagiaire	14-15 ans	15-16 ans	16-18 ans	plus de 18 ans
Durée hebdomadaire maximale	32h	35h		
Repos hebdomadaire	2 jours consécutifs dont dimanche			Pas de travail le dimanche Sauf dérogation
Durée journalière maximale	8h			10h
Pauses	30 mn toutes les 4h30			20 min toutes les 6h
Amplitude de la journée de travail	6h – 20h		6h – 22h	13h
Repos quotidien	14h		12h	11h
Heures supplémentaires	Interdites			Application des dispositions légales
Jours férié	Travail interdit			Application des dispositions légales
Travail de nuit	Interdit entre 20h et 6h		Interdit entre 22h et 6h	Réglementé Travail en équipe de nuit autorisé sous réserve autorisation du chef d'établissement

ACCIDENT DU TRAVAIL

Si durant les semaines passées à la MFR, l'apprenti est victime d'un accident (puisqu'il est salarié) durant les horaires de cours, il s'agit d'un accident du travail. Une déclaration doit être effectuée par la MFR qui la transmet à la Mutualité Sociale Agricole pour traitement.